

# Conseil municipal du 19 novembre 2024 Procès-verbal de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal, ont été légalement convoqués le 13 novembre 2024 en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné

Nombre de membres 23
Nombre de membres présents 20
Procurations 02
Nombre de membres votants 22

## Convoqués :

AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

## Étaient représentés :

DIDIER Emilien par TROCHON Patrick; GUILLORIT Mikaël par BAUMGARTEN Christian

## Etaient absents (excusés et non excusés):

**AUDE Laurent** 

Monsieur Olivier MARTINEZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h45 et énumère les pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2024

# MARCHÉ PUBLIC

# 1. Lancement du marché Public d'Achat pour la maîtrise d'œuvre de la maison Roullet

# Délibération 2024\_107

Rapporteur: Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire rappelle les études d'opportunité et de faisabilité ainsi que les différentes versions présentées par le cabinet « VICTOR ARCHITECTES » qui ont conduit la commission Grands Projets réunie le 05 novembre 2024 à retenir la version 4 pour un montant de 379000HT auxquels s'ajoutent 61000HT avec l'option ascenseur.

Il convient donc aujourd'hui que le Conseil municipal autorise madame le Maire à lancer ce marché de maîtrise d'œuvre.

#### Débat :

Monsieur Baumgarten demande la possibilité de projeter à l'écran, pour mémoire, la version retenue.

Madame C. Aimon demande la différence entre un MAPA ouvert et un MAPA restreint.

Madame le Maire explique cette différence et l'illustre par l'exemple du MAPA de maîtrise d'œuvre précédemment attribué pour la construction du CIS tout en expliquant que les conditions techniques sont différentes et qu'il n'est pas forcément utile dans ce cas de figure d'ouvrir un marché restreint.

Madame E. Thibault exprime néanmoins sa préférence pour ce type de marché.

Des élus demandent un rappel du coût financier et comment la commune pourrait financer ce projet.

Madame le maire expose qu'il est trop tôt en l'état de présenter un plan de financement mais qu'idéalement, il faudrait en passer par l'emprunt si les taux d'intérêt descendent et par les subventions dédiées ou complémentaires.

#### **Conclusion**:

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**APPROUVE** le lancement du MAPA pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la maison Roullet dans le but d'accueillir la future mairie

SE PRONONCE, par 12 voix sur 22 pour un MAPA ouvert.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document afférent

## **FINANCES**

# 1. <u>Décision Modificative N°2</u>

Délibération 2024\_108

Rapporteur: Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que du fait d'une diminution de 22880€ du Fonds de Péréquation national des ressources intercommunales et communales (FPIC), il est aujourd'hui nécessaire d'autoriser la décision modificative suivante :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTE**

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
73	732221	01	Fonds de péréquation des	- 22 880,00
			ressources communales et	
			intercommunales (FPIC)	
74	74718	01	Autres (participations)	- 12 120,00
74	748374	01	Biodiversité et aménité rurale	35 000,00
			TOTAL de la section	0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSE

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
16	165	551	Dépôts et cautionnements reçus (Caution locataire)	1 700,00
21	21316	025	Equipement du cimetière	- 1 700,00
			TOTAL de la section	0,00

La section de fonctionnement n'est pas modifiée et s'équilibre à 7 040 900.42 €.

La section d'investissement n'est pas modifiée et s'équilibre à 4 413 748.14 €.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative du budget principal telle que présentée cidessus.

# **Conclusion**:

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

- APPROUVE la proposition de décision modificative N°2 du budget telle que présentée ci-dessus
- **DONNE** délégation au Maire à l'effet de notifier au préfet et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

# **FINANCES**

# 1. Rapport des délibérations sur la Taxe des Surfaces Commerciales (TASCOM) :

Délibération 2024\_109

Rapporteur: Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que, à la suite des délibérations prises respectivement en juillet et septembre 2024 pour, d'une part, l'instauration de la TASCOM et d'autre part la détermination du coefficient multiplicateur attribué défini par la commune, la préfecture a adressé un courrier remettant en cause la légitimité de la commune à instaurer une telle taxe et invite le Conseil municipal à rapporter ces délibérations.

La préfecture argue du fait que la commune n'est pas compétente pour instaurer cette taxe en raison d'un article du code général des impôts et que donc, sans besoin de délibérations concordantes, l'EPCI Mellois en Poitou est seule en capacité d'instaurer cette taxe et d'en retirer les fonds.

Dans son courrier du 07 octobre 2023, la préfecture demande à la commune de rapporter cette délibération sous peine de saisine du Tribunal Administratif à l'issue d'un délai de deux mois, soit avant le 07 décembre 2024.

Le Conseil municipal en date du 22 octobre 2023 a décidé de sursoir à sa décision en demandant un complément d'information auprès des services de fiscalité de l'ADM79.

La réponse de cette dernière ne se prononce pas sur l'aspect de la fiscalité des communes en matière de perception de taxes.

#### Débat :

Monsieur Olivier MARTINEZ et madame Christine BOURDIER s'interrogent et demandent si la commune est obligée de suivre l'injonction de la préfecture et s'il ne serait pas souhaitable de présenter ce dossier au Tribunal Administratif afin de recevoir une décision basée sur la fiscalité.

Le débat porte sur le choix de retrait ou non de ces délibérations et les conséquences de temporalité qu'elles pourraient engendrer.

#### **Conclusion:**

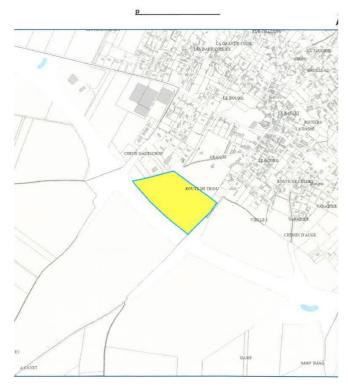
Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 1 voix Contre, 3 Abstentions et 18 voix Pour des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport des délibérations DEL\_2024\_076 et DEL\_2024\_089
- **DEMANDE** un complément d'informations sur la fiscalité des communes à présenter au Conseil municipal de janvier 2025

# **AFFAIRES FONCIERES/ URBANISME**

# 1. <u>Modification simplifiée du PLU de Mougon</u> <u>Délibération 2024\_110</u>

Madame le Maire expose que la commune d'Aigondigné a projeté la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours sur l'emplacement de la parcelle cadastrée YO 005 actuellement en zone AUL- La zone AUL est destinée aux activités touristiques culturelles et de loisirs- rendant provisoirement cette construction irréalisable.



Le développement de ce projet fait suite à une étude de faisabilité démontrant que la caserne actuelle des pompiers ne répond plus totalement aux besoins.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé puis attribué par le Conseil municipal au cabinet d'architectes TEMIS en octobre

Il convient aujourd'hui de demander à la communauté de commune de Mellois en Poitou une révision simplifiée du PLU de Mougon pour correction d'une erreur matériel sur le zonage AUL dans un délai le plus rapide possible afin de poursuivre ce projet.

Madame le Maire expose par ailleurs que l'ADM79 que pour ce dossier de modification du PLU de Mougon, la commune dispose de deux procédures afin de faire évoluer les dispositions d'urbanisme applicables préalablement au dépôt du permis requis pour la construction du centre d'incendie et de secours (CIS):

1/ Procédure de modification du PLU (droit commun ou simplifié) relevant de la compétence de l'EPCI Mellois en Poitou;
 2/ Procédure de déclaration de projet emportant mise en

comptabilité du PLU relevant de la compétence communale.

Ce projet a été présenté et intégré dans le plan d'action de la stratégie de revitalisation du territoire pour la commune de Mougon en janvier 2024 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

#### Débat :

Le débat porte sur la nécessité d'obtenir pour la commune la correction de cette erreur matérielle dans le PLU de Mougon selon la procédure la plus adaptée afin de ne pas ralentir la réalisation du projet.

#### **Conclusion:**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**APPROUVE** la démarche d'entamer une procédure de modification simplifiée, dans un premier temps, auprès de l'exécutif de l'EPCI Mellois en Poitou

# 2. Nomination d'un chemin communal à Mougon :

Délibération 2024\_111

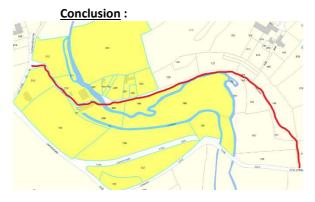
Rapporteur: Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire rappelle les obligations communales en matière de nomination de voies et de numérotation des habitations en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le chemin concerné relie la voie communale N°66 de « la fontaine blanche » à la voie communale N°65 « chemin rural des trois bois ».

Il appartient au Conseil municipal, de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de nommer ce chemin communal au lieu-dit « Antogné » à Mougon par le nom de « chemin du côteau Berjard »



Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et une Abstention des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la nouvelle appellation de ce chemin communal en « Chemin du côteau Berjard » »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.
- **DIT** que la Base d'Adressage Locale devra être mise à jour et les panneaux de signalisation installés par les services de la commune.

# Délibération 2024\_112

Rapporteur: Madame Patricia ROUXEL

## 3. Nomination d'une voie communale à Mougon :

Madame le Maire rappelle les obligations communales en matière de nomination de voies et de numérotation des habitations en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La voie communale concernée est la VC N°5 au lieu-dit « Triou » à Mougon.



Il est proposé au Conseil municipal de nommer la VC N°5 :

Voie communale n° 5 dite Gascougnolles à Triou (séparant Prahecq/Triou) ➤ Route de Gascougnolles

Voie communale dite route de Gascougnolles  $\succ$  Route de Gascougnolles

## **Conclusion**:

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la nouvelle appellation de la voie communale N°5 communal en « Route de Gascougnolles »et la voie communale dite « rte route de Gascougnolles en « Route de Gascougnolles »

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.
- **DIT** que la Base d'Adressage Locale devra être mise à jour et les panneaux de signalisation installés par les services de la commune.

# **INFORMATIONS DIVERSES**

- Salon des Maires les 19,20 et 21 novembre 2024
- Engagements pris par délégation

 Madame Arlette LEBARS dit que le devis qu'elle a signé concernant l'achat d'un arbre olivier ne correspond pas au montant figurant dans le tableau des engagements et demande qu'il soit procédé à une vérification justifiant la différence.

## Point sur les travaux en cours

## > Animations à venir

## Agenda

- 28 novembre 2024 : Conseil d'Administration CCAS

- 30 novembre 2024 : Conférence des maires Aigondigné

- 02 décembre 2024 : Commission scolaire

- 03 décembre 2024 : Bureau municipal

- 04 décembre 2024 : Commission Travaux

05 décembre 2024 : Conférence des maires MEP

- 10 décembre 2024 : Noël Agents/ Elus

- 14 décembre 2024 : Conférence des maires Aigondigné

- 16 décembre 2024 : Commission d'Appel d'Offres avenue Etienne GIRARD

- 17 décembre 2024 : Conseil municipal

- 19 décembre 2024 : Conseil communautaire MEP

## Point particulier:

Monsieur Christian Baumgarten demande la parole avant la clôture du Conseil municipal pour signaler des déperditions de chaleur importantes dans le bâtiment du temple et que des éléments de plaque de plafond pourraient venir à se détacher.

Madame le Maire demande à participer très rapidement à une visite du temple afin d'estimer le niveau potentiel de dangerosité et procéder, en fonction, à une mesure de fermeture pour danger imminent dans le cadre de son pouvoir de police et de ses responsabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 22h26